



Aurillac, le 21 avril 2020

Madame Roxana MARACINEAUNU
Ministère des Sports
95, avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13

Madame la Ministre,

Je souhaite vous alerter sur l'arbitrage particulièrement injuste rendu par la Fédération Française de Football qui conduirait à reléguer plusieurs clubs amateurs, dont le club phare de ma circonscription, le Football Club Aurillac Arpajon Cantal (FC2A), de National 3 en Régionale 1.

De manière totalement incompréhensible, la FFF a donc pris de parti de créer une rupture d'égalité de traitement pour les championnats de National 3 et de National 2, qui seraient les seuls à ne pas être soumis à la règle d'une descente par poule qu'elle avait pourtant arrêtée. Alors que le championnat de National 1, pourtant amateur également, fait l'objet d'une décision différente et pourrait se poursuivre jusqu'à son terme malgré la crise sanitaire.

Cette décision, outre qu'elle ne peut pas être comprise et acceptée par les dirigeants et joueurs du club, aurait des conséquences catastrophiques : le FC2A, qui est le doyen des clubs français en Championnat de France amateur et évolue en National depuis 40 ans, compte aujourd'hui plus de 450 licenciés et emploie 9 salariés dont 2 administratifs et 3 éducateurs. Une descente entraînerait de fait un préjudice social important au sein du club auquel s'ajoutera un préjudice économique que ne manquera pas d'aggraver la crise sanitaire qui impacte déjà les principaux sponsors du club.

Je note par ailleurs que, dans un communiqué, la Fédération Française de Football a indiqué qu'une ordonnance pourrait être prise par le Ministère des Sports visant à empêcher tout recours à l'encontre de ses décisions, fussent-elles iniques du point de vue de l'équité sportive et désastreuses dans leurs conséquences pour le football amateur.

C'est pourquoi je vous demande d'intervenir auprès de la FFF afin qu'elle revienne sur ces décisions bien différentes de celles prises par la totalité des fédérations sportives françaises qui ont tout simplement décidé de ne pas procéder à des relégations et de décréter une saison blanche.

Comptant sur votre compréhension, dans un souci de justice, et dans l'attente des réponses que vous pourrez m'apporter, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent DESCOEUR
Député du Cantal